Discours de Jean-Sébastien Barrault, Président de la FNTV

Clôture du congrès 2018 – 14 novembre 2018

(*seul le prononcé fait foi*)

Madame la Ministre,

Mesdames et Messieurs les Présidents,

Mesdames et Messieurs,

Chers collègues,

Je suis particulièrement heureux que vous ayez accepté de venir conclure cette journée, Madame la Ministre, car votre présence me permet de rendre hommage à votre façon d'appréhender vos responsabilités gouvernementales. Depuis votre nomination, vous avez été à l'écoute de notre profession et des difficultés qu'elle traverse, ainsi que de l'ensemble de la branche des transports routiers.

Je tiens à saluer votre sens de la concertation, votre disponibilité, celle de votre cabinet et de vos services, pour nous recevoir à chaque fois que les enjeux le nécessitent, ainsi que votre discernement dans l'approche des dossiers parfois complexes que nous vous soumettons.

Depuis les Assises de la mobilité que vous avez lancées en septembre 2017, les dossiers qui nous ont donné l'occasion de nous rencontrer ont été nombreux. La FNTV a participé activement à ces Assises et aux travaux de concertation qui ont

seul le prononcé fait foi

suivi pour élaborer le projet de loi d'orientation des mobilités qui sera présenté dans les semaines qui viennent.

Cette loi est importante pour le transport routier de voyageurs à plusieurs égards. Elle doit être l'occasion de réaffirmer l'importance des transports collectifs pour atteindre les objectifs que vous lui avez assignés : rendre la mobilité plus propre, plus connectée, plus sûre, plus intermodale et plus soutenable. Nous partageons évidemment l'ensemble de ces objectifs.

L'ambition du Gouvernement en matière de transition énergétique est élevée, en particulier dans le cadre des Paquets Mobilité de la Commission européenne. Sachez que nos entreprises font d'importants efforts pour être au rendez-vous de cette transition malgré les contraintes, les surcoûts et les difficultés qu'elle engendre.

Dans le cadre de la LOM, nous sommes favorables à la mise en place de péages urbains dans les agglomérations à condition qu'il soit tenu compte de la spécificité de l'autocar comme mode de transport collectif vertueux. Nous sommes favorables à la mise en place de zones à faibles émissions à condition qu'elles s'appliquent de la même manière aux véhicules étrangers et que les collectivités qui les mettront en place prennent en compte la faible disponibilité des motorisations alternatives.

En revanche, vous le savez, nous sommes opposés à une taxation supplémentaire des autocars par leur assujettissement à une vignette ou par une baisse du

seul le prononcé fait foi

remboursement de la TICPE. Je l'ai évoqué ce matin devant François de Rugy et j'ai pu vous en expliquer les raisons lors de la concertation que vous avez lancée sur le sujet, donc je ne vais pas m'étendre trop longuement. Mais je tiens à saluer votre compréhension des enjeux de notre secteur et vous remercie de les prendre en compte dans le cadre des décisions que vous prendrez dans les prochains jours sur le sujet.

En ce qui concerne la transition numérique et le développement des nouvelles mobilités, je me félicite des nombreuses initiatives prises par l'Etat et auxquelles la FNTV est associée. Je pense notamment à la démarche French Mobility et aux travaux du comité technique sur l'ouverture des données de transports qui préfigure la mise en place de plateformes locales d'offres de mobilité sous la forme de MaaS (Mobility as a Service). Nous avons consacré tout à l'heure une séquence à l'innovation au service de la mobilité qui nous a permis d'illustrer ces problématiques cruciales pour l'avenir du secteur.

Nous sommes également pleinement mobilisés en faveur de la sécurité. C'est une préoccupation constante des entreprises au quotidien. Le drame de Millas nous a conduit à engager une réflexion sur l'amélioration de la sécurité des franchissements des passages à niveaux par les autocars. Vous avez demandé rapidement aux Préfectures de recenser les circuits scolaires qui empruntent un passage à niveau et la possibilité de les contourner pour les plus dangereux. Vous avez accepté, à la demande de la FNTV, de créer un groupe de travail avec les principaux acteurs concernés pour formuler des propositions dans ce sens. Le

seul le prononcé fait foi

Premier Ministre vient de créer une mission parlementaire qui devra vous rendre ses conclusions dans 4 mois. Je forme le vœu que les conclusions de l'ensemble de ces réflexions nous permettrons d'éviter qu'un tel drame ne se reproduise.

La question de l'avenir de l'une de nos activités a été au cœur de nos débats de la matinée. Il s'agit de la pérennité des « cars Macron ». Le succès de ces nouvelles lignes n'est plus à démontrer. Les entreprises qui les opèrent ont toutefois besoin d'un soutien fort de l'Etat pour qu'elles continuent à exister. Un peu plus de trois ans après l'ouverture à la concurrence des lignes longues distances, l'équilibre économique n'est toujours pas trouvé.

Au-delà de mesures de soutien que nous pourrions élaborer ensemble, il convient de trouver des solutions pour améliorer les conditions d'accueil de leurs passagers aux points d'arrêts ou dans les gares routières. Les coûts de stationnement sont élevés alors que le service rendu est quasiment inexistant. Les tarifs des péages d'autoroutes ne prennent pas en compte les vertus environnementales reconnues par l'ADEME dans le rapport de mars 2017. L'ouverture des voies réservées en entrée d'agglomération aux mobilités partagées doit bénéficier aux autocars. Les communes de plus de 20 000 habitants doivent être tenues d'offrir un nombre minimum d'emplacements de stationnement et accueillir les autocars qui contribuent fortement aux retombées économiques et touristiques dont elles bénéficient. Une réflexion sur l'avenir de cette jeune activité doit être ouverte avec l'Etat pour trouver les moyens de la préserver.

seule prononcé fait foi

Par ailleurs, je sais, Madame la Ministre, que le Gouvernement est préoccupé par les questions d'emploi dans notre secteur. Les difficultés de recrutement sont criantes dans le transport routier de voyageurs depuis plusieurs années. Les conditions dans lesquelles s'est déroulée la rentrée scolaire en septembre ont été révélatrices de la crise d'ampleur que nous traversons. Nous savons que nous pouvons compter sur votre mobilisation et sur celle de votre collègue Muriel Pénicaud, Ministre du Travail, dont nous avons accueilli le directeur de cabinet en début d'après-midi pour échanger sur l'avenir de l'emploi dans le transport routier de voyageurs.

Nous avons signé à vos côtés une convention dans l'objectif de favoriser la reconversion des conducteurs du transport routier particulier de personnes. Nous avons organisé ensemble, avec tous nos partenaires de la branche, un forum emploi transport pour attirer de nouveaux profils de conducteurs. Le transport routier est désormais reconnu comme un secteur en tension par les acteurs de l'emploi et de la formation professionnelle. C'est notamment grâce à l'opération « Tremplin » lancée l'année dernière qui a révélé les dizaines de milliers de postes non pourvus dans notre branche professionnelle.

La profession doit tout mettre en œuvre pour attirer de nouveaux profils, fidéliser les salariés en poste et travailler sur les temps partiels, en particulier dans les transports scolaires. La pénurie de conducteurs, mais aussi de mécaniciens et de responsables d'exploitation, doit nous conduire à nous remettre en cause. Nous devons étudier toutes les options, y compris la révision de notre convention

seul le prononcé fait foi

collective, afin de disposer du cadre social qui nous permettra de recruter plus facilement.

D'autres mesures relèvent de l'Etat ou des autorités organisatrices de transport. Nous venons d'ouvrir ensemble un chantier pour identifier les leviers susceptibles de rendre nos métiers plus attractifs et de lever les freins à l'embauche, car ils sont nombreux. Nous avons fait des propositions qu'il convient désormais d'approfondir. Elles consistent notamment à abaisser l'âge d'accès aux métiers de la conduite, à diminuer les délais de délivrance des permis et titres de conduite, à créer un indice de salaires spécifique au transport routier de voyageurs, à favoriser la récupération des points des permis de conduire ou encore à pérenniser les financements de formations.

Au-delà de ce plan de mobilisation pour l'emploi, nous avons demandé à l'Etat de nous accompagner dans la conception et le financement d'une campagne de communication grand public. Elle nous permettrait de faire connaître au plus grand nombre les atouts de nos métiers et nos besoins de personnels. Nous espérons pouvoir avancer sur ce projet dans les mois qui viennent.

La question de l'emploi est également importante dans le cadre du dossier que vous connaissez bien de l'ouverture à la concurrence des transports publics routiers en Ile-de-France. La FNTV demande depuis de nombreux mois la création d'un transfert automatique des salariés du transport interurbain dans toute la France. Cette réforme permettrait de sécuriser, pour les entreprises, les

seul le prononcé fait foi

conditions du passage d'un salarié d'une entreprise à une autre en cas de perte d'un marché, tout en offrant une sécurité d'emploi et en garantissant la continuité des services de transport public. Cette question est au cœur des préoccupations de nos entreprises depuis longtemps dans toutes les régions de France. Elle prend une acuité particulière dans le cadre de la préparation de l'ouverture à la concurrence en Ile-de-France.

Madame la Ministre, vous avez récemment ouvert une concertation sur le sujet afin de prévoir ses conséquences pour les personnels qui feront l'objet d'un transfert. Il convient ainsi de prévoir tous les changements de situation des personnels affectés à l'exploitation des services de transport urbain, interurbain ou des bus de la RATP en fonction du périmètre géographique concerné. Ce dossier particulièrement complexe nous impose de trouver des solutions acceptables pour les entreprises et pour les salariés dans des délais très contraints compte tenu du calendrier imposé par la loi.

Vous avez accepté à cette occasion, d'étendre la réflexion au transfert de personnel du transport interurbain hors Ile-de-France. Nous devons encore statuer sur les modalités d'application et les conséquences de ce transfert pour les entreprises. Mais je ne doute pas que nous parviendrons, ensemble, à créer les conditions qui permettront aux entreprises de mieux vivre les pertes de marchés qu'elles peuvent subir.

seule prononcé fait foi

Je ne peux pas évoquer aujourd'hui l'ensemble des dossiers sur lesquels nous travaillons ensemble en faveur du développement du transport routier de voyageurs. J'ai choisi ici d'évoquer les plus emblématiques.

Cette journée de débats a permis d'éclairer l'ensemble des problématiques liées aux multiples transitions qui bouleversent les transports et la mobilité. Je vous donne d'ores-et-déjà rendez-vous l'année prochaine pour évoquer ensemble les solutions qui auront pu être trouvées à toutes ces questions essentielles pour notre secteur économique.

Je vous remercie à nouveau chaleureusement, Madame la Ministre, pour votre présence à nos côtés aujourd'hui et tout au long de l'année et vous passe la parole pour que vous puissiez nous annoncer de bonnes nouvelles.

Je vous remercie de votre attention.

seul le prononcé fait foi